

REPUBLIQUE DU BENIN
AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
(ARMP)



**PROJET D'APPUI A LA GESTION DES INVESTISSEMENTS
PUBLICS ET A LA GOUVERNANCE (PAGIPG)**



**AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE
SERVICE PUBLIC DE DIFFERENTES COMMUNES DU BENIN AU
TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES
2016 & 2017**

(Financement PAGIPG)

RAPPORT D'AUDIT DE LA COMMUNE DE PORTO NOVO

VERSION DEFINITIVE

Juin 2020

Marché N°066/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019

Document de travail	Dates
Projet de rapport provisoire (AC)	13/12/2019
Rapport provisoire	26/12/2019
X Rapport définitif	15/06/2020

SOMMAIRE

I. LETTRE INTRODUCTIVE.....	3
II. OPINION MOTIVEE DE L'AUDITEUR SUR LES PROCEDURES DE PASSATION ET DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS ET DELEGATIONS DE SERVICE PUBLICS PASSES AU TITRE DES EXERCICES BUDGETAIRES 2016 & 2017.....	5
III. ECHANTILLON D'AUDIT DE CONFORMITE	7
IV. DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION, LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION AU SEIN DES AC AU TITRE DE LA PERIODE SOUS REVUE	12
V. CONSTATS SUR LA VERIFICATION DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES EN FONCTION DES MODES DE PASSATION	13
5.1. Exhaustivité des pièces demandées	13
5.2. Appréciation de la qualité du Plan de Passation des Marchés (PPM)	13
5.3. Appréciation du respect des délais de passation	13
5.4. Appréciation de la compétitivité des prix (Pour les marchés de gré à gré et les marchés en dessous du seuil de passation).....	14
5.5. Appréciation des constats sur la revue de conformité	14
VI. CONSTATS SUR LES PLAINTES ENREGISTREES PAR L'AC	23
VII. CONSTATS SUR L'ETAT D'EXECUTION FINANCIERE	23
VIII. ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE L'AC.....	23
8.1. Définition du barème des critères d'appréciation de la performance des autorités contractantes	23
8.2. Règles de décision et justification de la conclusion de l'auditeur	24
8.3. Appréciation de la performance liée à la mise en place des organes de.....	27
8.4. Appréciation de la performance liée à la conformité des procédures de passation des marchés	28
8.5. Appréciation de la performance liée à l'exécution financière des marchés	30
IX. ANNEXES	31

I. LETTRE INTRODUCTIVE

A

**Monsieur le Président de l'Autorité de Régulation
des Marchés Publics (ARMP)**

o8 BP : 0791 Tri Postal Tél : (229) 21 30 50 76

Cotonou (Rép. du Bénin)

Monsieur le Président,

En exécution de la mission qui nous a été assignée par contrat n° 066/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20 février 2019, portant sur l'audit des marchés publics et des délégations de service public passés par différentes communes du Bénin au titre des gestions budgétaires 2016 & 2017 (lot 2), nous avons l'honneur de vous transmettre, conformément aux termes de référence, notre rapport d'audit de la commune de Porto Novo.

Au cours de la mission, nous avons rencontré divers interlocuteurs intervenant dans le processus de passation et de contrôle des marchés publics au sein des autorités contractantes visitées (cf. liste en annexe 1). Nous les remercions pour leur disponibilité et leur franche collaboration tout au long de notre mission.

Notre démarche de vérification de la conformité des procédures de passation des marchés publics a été effectuée en conformité avec les exigences des termes de référence (TDR) ainsi qu'aux normes internationales d'audit (ISA), à la norme internationale ISAE 3000 « *Mission d'assurance autres que les audits ou des examens limités d'informations financières historiques* », à la loi n° 2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en république du Bénin, ses décrets d'application et ses arrêtés.

Au terme de notre mission sur la revue de conformité de passation des marchés publics et des délégations de service public, les résultats de nos travaux sont matérialisés par le présent rapport intégrant les commentaires de l'Autorité Contractante et ceux de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP). Les articulations essentielles dudit rapport portent sur les points suivants :

- i. Opinion motivée de l'auditeur sur les procédures de passation et de contrôle des marchés publics et délégations de service publics passés au titre des exercices budgétaires 2016 & 2017 ;
- ii. Présentation liminaire de l'échantillon d'audit de conformité ;
- iii. Présentation du diagnostic sur la mise en place, l'organisation, le fonctionnement des organes de passation au sein des Autorités Contractantes (AC) au titre de la période sous revue ;
- iv. Présentation des constats sur la vérification des procédures de passation des marchés en fonction des modes de passation ;
- v. Présentation des constats sur les plaintes enregistrées par l'AC ;
- vi. Présentation des constats sur l'état d'exécution financière ;
- vii. Analyse de la performance des AC ;

viii. Annexes.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de notre parfaite collaboration.

Cotonou, le 15 juin 2020



Serge MENSAH
Associé-Gérant
Expert en passation des marchés
Expert-Comptable Diplômé

II. OPINION MOTIVEE DE L'AUDITEUR SUR LES PROCEDURES DE PASSATION ET DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS ET DELEGATIONS DE SERVICE PUBLICS PASSES AU TITRE DES EXERCICES BUDGETAIRES 2016 & 2017

Nous avons procédé à l'audit de conformité des marchés publics et des délégations de service public de la Mairie de Porto-Novo pour les exercices budgétaires 2016 & 2017.

Le tableau ci-après nous renseigne sur la proportion des marchés audités rapportés à la population mère :

Gestion	Eléments	Volume	Valeur
2016	Marchés audités	7	121 306 935
	Marchés de la population mère	7	121 306 935
	%	100,00%	100,00%
2017	Marchés audités	11	1 594 732 891
	Marchés de la population mère	14	1 638 383 551
	%	78,57%	97,34%

Opinions

➤ Gestion budgétaire 2016

La revue de conformité des procédures de passation des marchés de la Mairie de Porto-Novo sur l'exercice budgétaire 2016, appelle de notre part les conclusions ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable/favorable avec réserve	Défavorable		
			REG/RSR	IRR	NUL	IMP
1	DC	7			5	2
Total général		7			5	2
%		100%	0%	100%		

Légende

REG	Procédure régulière
RSR	Procédure régulière sous réserve de non-conformités
IRR	Procédure irrégulière
NUL	Marché nul
IMP	Impossibilité d'exprimer une opinion

✓ Défavorable

Compte tenu des conclusions ci-dessus mentionnées, nous estimons que la totalité des procédures n'a pas été conduite en conformité avec la réglementation en vigueur.

➤ **Gestion budgétaire 2017**

La revue de conformité des procédures de passation des marchés de la Mairie de Porto-Novo sur l'exercice budgétaire 2017, appelle de notre part les conclusions ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable/favorable avec réserve	Défavorable		
				IRR	NUL	IMP
1	AOO	11	1	4	6	
Total général		11	1	4	6	
%		100%	9%	91%		

Légende

REG	Procédure régulière
RSR	Procédure régulière sous réserve de non-conformités
IRR	Procédure irrégulière
NUL	Marché nul

✓ **Défavorable**

Compte tenu des conclusions ci-dessus mentionnées, nous estimons que la majorité des procédures n'a pas été conduite en conformité avec la réglementation en vigueur.

✓ **Fondements des opinions**

Nous avons conduit notre audit conformément aux Normes internationales d'audit (ISA), à la norme internationale ISAE 3000 « *Mission d'assurance autres que les audits ou des examens limités d'informations financières historiques* », à la loi n° 2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en république du Bénin, ses décrets d'application et ses arrêtés.

Nos responsabilités en vertu de ces normes et dispositions consistent à procéder à la vérification de la conformité des procédures de passation et à communiquer les anomalies, les inexactitudes et les irrégularités constatées dans notre rapport. Nous attestons que nous sommes indépendants de la Mairie de Porto-Novo conformément au Code d'éthique et de déontologie applicable à notre profession. Nous estimons que les éléments probants que nous avons collectés au cours de notre mission sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Cotonou, 15 juin 2020



Serge MENSAH
Associé-Gérant
Expert en passation des marchés
Expert-Comptable Diplômé

III. ECHANTILLON D'AUDIT DE CONFORMITE

Pour la constitution de l'échantillon devant servir de base à la revue de conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés passés par l'AC, nous avons demandé et obtenu l'ensemble des marchés passés. Ensuite, nous avons procédé à un rapprochement de cette liste à celle qui nous a été communiquée par la DNCMP. Ce rapprochement a permis d'obtenir une liste complète des marchés de l'AC. A cet effectif total, devraient s'ajouter éventuellement les marchés ayant fait l'objet de plainte obtenus auprès de l'ARMP. Dans le cas d'espèce, nous n'avons identifié aucun marché ayant fait l'objet de recours.

A partir de cette liste définitive et conformément aux critères d'échantillonnage (cf. Termes de Référence et rapport R1 d'échantillonnage élaboré par le consultant et validé par l'ARMP), l'échantillon des marchés à auditer se présente comme suit par mode de passation :

Tableau n°1 : Répartition de la population primaire et de l'échantillon par mode de passation

Gestion	Mode de passation	Population mère		Echantillon		%	
		Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
2016	Demande de Cotation	121 306 935	7	121 306 935	7	100,00%	100,00%
	Total général	121 306 935	7	121 306 935	7	100,00%	100,00%
2017	Appel d'Offres Ouvert	1 638 383 551	14	1 594 732 891	11	97,34%	78,57%
	Total général	1 638 383 551	14	1 594 732 891	11	97,34%	78,57%

Tableau n°2 : Répartition de la population primaire et de l'échantillon par type de marchés

Gestion	Type de marché	Population mère		Echantillon		%	
		Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
2016	Travaux	121 306 935	7	121 306 935	7	100,00%	100,00%
	Total général	121 306 935	7	121 306 935	7	100,00%	100,00%
2017	Fournitures	43 955 000	2	43 955 000	2	100,00%	100,00%
	Travaux	1 594 428 551	12	1 550 777 891	9	97,26%	75,00%
	Total général	1 638 383 551	14	1 594 732 891	11	97,34%	78,57%

Commentaire :

➤ Gestion 2016

L'application des critères d'échantillonnage recommandés par l'ARMP, a permis de retenir dans la population primaire, 100% en volume et 100% en valeur des marchés, pour l'audit de conformité au titre de la gestion budgétaire 2016.

➤ Gestion 2017

L'application des critères d'échantillonnage recommandés par l'ARMP, a permis de retenir dans la population primaire, 78.57% en volume et 97.34% en valeur des marchés, pour l'audit de conformité au titre de la gestion budgétaire 2017.

Le détail et les caractéristiques de l'échantillon retenu se présentent comme suit :

Tableau n°3 : Echantillon d'audit de conformité

➤ **Gestion 2016**

ECHANTILLON PORTO NOVO_2016							
N° d'ordre	Objet du marché	Financement	Date d'approbation	Référence du marché	Titulaire (attributaire)	Mode de passation	Montant (F CFA HT)
1	Travaux d'entretien et de réparation des infrastructures scolaires lot 1 EPP Louho	FADeC	22/06/2016	N°001/SG/CCMP/DAFE/SBMPJ/SPRMP	NDC- GROUP	DC	14 910 960
2	Travaux d'entretien et de réparation des infrastructures scolaires lot 2 EPP Dowa Dédomè	FADeC	22/06/2016	N°002/SG/CCMP/DAFE/SBMPJ/SPRMP	NDC- GROUP	DC	16 233 321
3	Travaux d'entretien et de réparation des infrastructures scolaires lot 3 Dowa Hlamè, Houinmè Gbedjromédé	FADeC	22/06/2016	N°003/SG/CCMP/DAFE/SBMPJ/SPRMP	NDC- GROUP	DC	16 572 333
4	Travaux de construction d'un module de trois salles de classe à l'EPP Todowa	FADeC	05/12/2016	N°0027/SG/CCMP/DAFE/SBMPJ/SPRMP	ASSOCIES BTP	DC	16 530 384
5	Travaux de construction d'un module de trois salles de classe à l'EPP Houèto	FADeC	05/12/2016	N°0028/SG/CCMP/DAFE/SBMPJ/SPRMP	ASSOCIES BTP	DC	16 530 384
6	Travaux de construction de sept hangars dans le marché de Hounsa	FADeC	16/09/2016	N°026/SG/CCMP/DAFE/SBMPJ/SPRMP	PLURITECH	DC	19 385 100
7	Travaux de construction de huit boutique dans le nouveau marché d'Agbokou	FADeC	16/09/2016	N°006/SG/CCMP/DAFE/SBMPJ/SPRMP	EMTB	DC	21 144 453
TOTAL							121 306 935

Commentaire : Tous les marchés échantillonnés ont été communiqués aux auditeurs.

➤ Gestion 2017

ECHANTILLON PORTO NOVO_2017								
N° d'ordre	Objet du marché	Financement	Date d'approbation	Référence du marché	Titulaire (attributaire)	Mode de passation	Montant (F CFA HT)	Type de marché
1	Travaux de bétonnage, d'assainissement et pavage de rue Lot 1	FADeC non affecté (Investissement)	15/12/2017	CTR N°021/SG/CCMP/DST-DAFE/SVRMU/SP RMP du 14/11/2017	LE ROCHER PLUS SARL	AOO	342 059 724	Marché de travaux
2	Travaux de bétonnage, d'assainissement et pavage de rue Lot 2	FADeC non affecté (Investissement)	15/12/2017	CTR N°012/SG/CCMP/DST-DAFE/SVRMU/SP RMP du 16/08/2017	DYJESCK SA	AOO	425 544 691	Marché de travaux
3	Travaux de bétonnage, d'assainissement et pavage de rue Lot 3	FADeC non affecté (Investissement)	15/12/2017	CTR N°014/SG/CCMP/DST-DAFE/SVRMU/SP RMP du 14/11/2017	SOTON ET FILS SARL	AOO	352 588 118	Marché de travaux
4	Travaux de bétonnage, d'assainissement et pavage de rue Lot 4	FADeC non affecté (Investissement)	15/12/2017	CTR N°022/SG/CCMP/DST-DAFE/SVRMU/SP RMP du 16/08/2017	KAYA ET FILS SARL	AOO	245 155 148	Marché de travaux
5	Travaux de construction de dispensaire du centre de santé de Djègan-Kpèvi	FADeC affecté MS Investissement	26/04/2018	CTR N°026/SG/CCMP/DAFE-DST/SBMPJ/SPRMP du	ECR TP	AOO	29 990 890	Marché de travaux
6	Travaux de réhabilitation de l'extension des bureaux des sièges du 2ème et 4ème Arrondissement Lot 1	FADeC non affecté (Investissement)	17/03/2017	CTR N°001/SG/CCMP/DAFE-DST/SBMPJ/DHBP/SPRMP du 13/02/2017	MAGEB	AOO	38 147 620	TRAVAUX
7	Travaux de réhabilitation de l'extension des bureaux des sièges du 2ème et 4ème Arrondissement Lot 2	FADeC non affecté (Investissement)	17/03/2017	CTR N°002/SG/CCMP/DAFE-DST/SBMPJ/DHBP/SPRMP du 13/02/2017	pluritech	AOO	38 394 843	TRAVAUX
8	Travaux de réhabilitation et de construction des centres de santé de Dowa et de Louho Lot 1	FADeC affecté MS Investissement	14/04/2017	CTR N°003/SG/CCMP/DAFE-DST/SBMPJ/DHBP/SPRMP du 16/03/2017	MAGEB	AOO	26 673 875	travaux
9	Travaux de réhabilitation de Sept (07) salles de classes au profit du Lycée Béhanzin de Porto Novo	FADeC affecté MESFTPRIJ Investissement	26/04/2018	CTR N°025/SG/CCMP/DAFE-DST/SBMPJ/SPRMP du 27/12/817	BEDI CONSULTING	AOO	52 222 982	Marché de travaux
10	Fourniture de tables et bancs à deux places au profit des EPP et CEG de la ville de Porto-Novo Lot 1	FADeC Non affecté	10/07/2017	CTR N°007/SG/CCMP/DAFE-DST/SBMPJ/DHBP/SPRMP du 16/03/2017	FI BTP	DC	21 240 000	fourniture
11	Fourniture de tables et bancs à deux places au profit des EPP et CEG de la ville de Porto-Novo Lot 2	FADeC Non affecté	10/07/2017	CTR N°009/SG/CCMP/DAFE-DST/SBMPJ/DHBP/SPRMP du 29/05/2017	MAF SARL	DC	22 715 000	fourniture

Commentaire : Tous les marchés échantillonnés ont été communiqués aux auditeurs.

IV. DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION, LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION AU SEIN DES AC AU TITRE DE LA PERIODE SOUS REVUE

TABLEAU DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION ET DE CONTRÔLE (Réf/ C1 à C8)							
N° d'ordre	Critères	Références	ORGANES DE PASSATION				Observations
			PRMP	S/PRM P	CPMP	CCMP	
1	Existence	C1	OK	OK	OK	KO	actes de mise en place CCMP indisponible
2	Conformité	C2	OK	OK	OK	KO	RAS
3	Organisation et fonctionnem ent	C3	OK				
		C4	KO				Indisponibilité de l'acte de la CCMP pour apprécier
		C5	KO				
		C6	OK				taux d'exhaustivité appréciable (plus de 50% des pièces demandées ont été communiquées)
		C7	OK				RAS
		C8	KO				Les décisions d'attribution ne sont pas publiées
<u>Légende</u>							
C1	Existence des actes de mise en place des différents organes (arrêtés)						
C2	Conformité de la composition des organes par rapport à la réglementation (Adéquation profil/poste)						
C3	Documents à produire par chaque organe et leur qualité (Caractère probant des documents)						
C4	Séparation des fonctions de passation et de contrôle des marchés						
C5	Validité et qualité des décisions d'attribution (respect du quorum, signature par les personnes habilitées)						
C6	Qualité du système d'archivage (taux d'exhaustivité des pièces, disponibilité de salle d'archives/archives)						
C7	Existence des moyens matériels et financiers (cadre de travail, mats et mobiliers de bureau, matériels informatiques)						
C8	Publication des décisions d'attribution						

V. CONSTATS SUR LA VERIFICATION DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES EN FONCTION DES MODES DE PASSATION

5.1. Exhaustivité des pièces demandées

Au démarrage de la mission, nous avons communiqué à la Personne Responsable des Marchés (PRMP) la liste de pièces et documents à collecter.

L'examen de l'exhaustivité des pièces auditable collectées révèle un taux moyen d'exhaustivité de :

Eléments	Gestion 2016	Gestion 2017
Taux d'exhaustivité	77,55%	85,22%

Ce taux, pour chaque gestion budgétaire, représente la moyenne des taux d'exhaustivité des pièces collectées sur l'ensemble des procédures d'appel d'offres ouvert et celles de demande de cotation. **(Voir en annexe 3 les fiches d'exhaustivité).**

5.2. Appréciation de la qualité du Plan de Passation des Marchés (PPM)

Il a été observé que le Plan de Passation des Marchés a été élaboré par la PRMP de la commune de Porto-Novo au titre de la gestion 2016 et 2017. Ledit PPM est conforme au modèle type de l'ARMP.

5.3. Appréciation du respect des délais de passation

Nous avons apprécié le délai global de passation des marchés échantillonnés à travers l'appréciation du délai individuel par marché à chaque phase du processus.

L'appréciation du délai de passation a été faite de la date de dépôt des plis à la date de signature du marché par l'autorité contractante.

Nous avons ainsi déterminé le délai moyen de passation des marchés passés par la mairie comme suit :

➤ **Au titre de la gestion budgétaire 2016 :**

Le délai moyen de passation ainsi déterminé est de 148 jours environ. Ce délai anormalement long au regard du délai de validité des offres qui est fixée à 90 jours par la réglementation.

Cette situation est contraire aux dispositions de l'article 3 du décret n°2014-551 du 24 septembre 2014.

➤ **Gestion 2017**

L'appréciation du délai moyen au titre de 2017 n'a pu être faite pour 10 marchés sur les 11 étudiés (du fait du défaut de date de signature de l'autorité contractante sur un marché).

Le délai moyen de passation ainsi déterminé est de 162 jours environ. Ce délai anormalement long au regard du délai de validité des offres qui est fixée à 90 jours par la réglementation.

Le tableau de détermination dudit délai est présenté en annexe 4.

5.4. Appréciation de la compétitivité des prix (Pour les marchés de gré à gré et les marchés en dessous du seuil de passation)

Conformément aux TDR, le consultant examinera pour les marchés de gré à gré et les demandes de cotation, la compétitivité des prix proposés en tenant compte du repertoire des prix de référence applicable.

Les diligences mises en œuvre à ce niveau n'appelle de notre part aucune observation particulière.

5.5. Appréciation des constats sur la revue de conformité

PROCEDURE DE GRE A GRE :

Aucun marché de gré à gré n'a été passé par l'AC au titre des deux (02) exercices budgétaires 2016 et 2017.

PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT :

Aucun marché d'appel d'offre n'a été passé par l'AC au titre de la gestion 2016.

➤ Gestion 2017

Dans l'échantillon d'audit, 11 marchés ont été passés en 2017 par appel d'offres ouvert.

AOO N° 10H/009/SG/DST-DAFE-SVRMU/SPRMP/16

1. Marché n° 10H/021/SG/DST-DAFE/SVRMU/SPRMP du 15/12/2017 relatif aux Travaux de pavage, de bétonnage de rues et d'assainissement dans la ville de Porto-Novo lot 1, attribué à LE ROCHER PLUS SARL pour un montant TTC de 342 059 724 FCFA.

Pièces manquantes :

- Preuve de notification du marché approuvé

Les points forts (forces) relevés

- Marché approuvé ;

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Défaut d'inscription du marché dans le PPM 2017 ;
- Incohérence entre les dates et heures de dépôt (21/07/2017) et les date et heure d'ouverture des plis (11/07/2017) ;
- Incohérence entre la date de signature par l'attributaire (05/12/2018) et la date de signature du marché par l'autorité contractante (07/12/2017) ;
- Défaut de publication de l'attribution provisoire.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché est frappée de nullité pour défaut d'inscription dans le PPM.

AOO N° 010/SG/DST-DAFE-SVRMU/SPRMP

2. Marché n° 10H/012/SG/DST-DAFE-RP/SVRMU/SPRMP du 15/12/2017 relatif aux Travaux de bétonnage de rues et d'assainissement dans la ville de Porto-Novo lot 2, attribué à DYJESK SA pour un montant de 425 544 691 FCFA.

Pièces manquantes :

- Récépissé de dépôt ou avis de réception des offres ;

Les points forts (forces) relevés

- Marché approuvé.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Défaut d'inscription du marché dans le PPM 2017 ;
- Défaut de mention de l'heure d'ouverture des plis ;
- Incohérence généralisée entre les dates de traitements de l'offre ;
- Défaut de publication de l'attribution provisoire.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché est frappée de nullité pour défaut d'inscription dans le PPM.

AOO N° 010/SG/DST-DAFE-SVRMU/SPRMP/16

3. Marché n° 10H/014/SG/DST-DAFE-RP/SVRMU du 15/12/2017 relatifs aux Travaux de passage, de bétonnage de rues et d'assainissement dans la ville de Porto-Novo lot 3, attribué à SOTON & FILS SARL pour un montant TTC de 352 588 118 FCFA

Pièces manquantes :

- Récépissé de dépôt ou avis de réception des offres.

Les points forts (forces) relevés

- Marché approuvé.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Défaut d'inscription du marché dans le PPM 2017 ;
- Défaut de mention de l'heure d'ouverture des plis ;
- Incohérence généralisée entre les dates de traitements de l'offre ;
- Défaut de signatures du contrat aussi bien par l'attributaire que par l'autorité contractante ;
- Défaut de publication de l'attribution provisoire.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché est frappée de nullité pour défaut d'inscription dans le PPM.

AOO N° 10H/009/SG/DST-DAFE-SVRMU/SPRMP

4. Marché n° 10H/024/SG/DST-DAFE-RP/SVRMU/SPRMP du 15/12/2017 relatif aux Travaux de pavage de rue, de bétonnage de rues et d'assainissement dans la ville de Porto-Novo lot 4, attribué à KAYA&FILS pour un montant TTC de 245 155 148 FCFA.

Pièces manquantes :

- Preuves de notification du marché approuvé.

Les points forts (forces) relevés

- Néant.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Défaut d'inscription du marché dans le PPM 2017 ;
- Incohérence entre les dates et heures de dépôt (21/07/2017) et les date et heure d'ouverture des plis (11/07/2017) ;
- Signature et approbation hors délai de validité des offres ;
- Défaut de publication de l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché est frappée de nullité pour défaut d'inscription dans le PPM.

AOO N° 007/SG/CCMP-DST-DAFE/SBMPJ/DHBPC/SPRMP

5. Marché n° 025/SG/CCMP/DAFE-DST/SBMPJ/DHBPC/SPRMP du 26/04/2018 relatif aux Travaux de construction du dispensaire du centre de santé de Djègan Kpèvi attribué ECR-TP pour un montant TTC de 29 990 890 FCFA.

Pièces manquantes :

- Néant.

Les points forts (forces) relevés

- Marché inscrit dans le PPM 2017 ;
- Marché approuvé ;
- Respect du délai d'évaluation des offres (5 jours entre 11/07/2017 et le 17/082017)

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Incohérence entre la date d'ouverture du DAO (21/07/17) et la date du PV d'ouverture des plis (11/07/17) ;
- Défaut de publication de l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive ;

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché est régulière sous réserve de l'incohérence ci-dessus décrite.

AOO N° 008/SG/CCMP/DAFE-DST/SBMPJ-ASBMPJ/SPRMP

6. Marché n° 001/SG/CCMP/DAFE-DST/SBMPJ/DHBPC/SPRMP du 13/02/2017 relatif aux Travaux de réhabilitation et d'extension des bureaux des sièges du 2^{ème} et du 4^{ème} arrondissement de la ville de Porto-Novo lot 1, attribué à l'ENTREPRISE MAGEB pour un montant de 38 147 620 FCFA.

Pièces manquantes :

- Preuve de Publication l'avis d'appel d'offre ;
- L'extrait du journal de publication.

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché sur le PPM 2017 ;
- Approbation du marché ;
- Constat de deux (02) mises en demeure adressées à l'attributaire le 10/10/2017 et le 23/07/2018. (Volonté de mettre la pression sur l'attributaire en vue de la réalisation intégrale du marché).

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Défaut de mention de la date d'enregistrement ;
- Evaluation des offres hors délai (6 mois entre le 08/01/2016 et 15/07/2016 6 au lieu de 5 jours) ;
- Dépassement du délai de validité : plus de 360 jours entre la date d'ouverture des plis (08/01/2016) et la date de signature du contrat (13/02/2017). Délai maximum de 90 jours ;
- Défaut de publication de l'attribution provisoire.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché est irrégulière au regard des insuffisances ci-dessus citées.

AOO N° 008/SG/CCMP/DAFE-DST/SBMPJ/SPRMP

7. Marché n° 002/SG/CCMP/DAFE-DST/SBMPJ/DHBPC/SPRMP du 13/02/2017 relatif aux Travaux de réhabilitation et d'extension des bureaux des sièges du 2^{ème} et du 4^{ème} arrondissement de la ville de Porto-Novo lot 2, attribué à l'ENTREPRISE PLURITECH pour un montant TTC de 38 394 843 FCFA.

Pièces manquantes :

- Preuve de publication l'avis d'appel d'offre.

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché sur le PPM ;
- Marché approuvé ;
- Constat d'une mise en demeure adressée à l'attributaire le 10/10/2017.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Défaut de mention de la date d'enregistrement ;

- Evaluation des offres hors délai : 6 mois entre la date d'ouverture (08/01/2016) et la date d'évaluation des offres (15/07/2016) au lieu de 5 jours ;
- Défaut de publication de l'attribution provisoire.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché est irrégulière au regard des insuffisances ci-dessus citées.

AOO N° 003/SG/CCMP/DAFE-DST/SBMPJ/SPRMP

8. Marché n° 003/SG/CCMP/DAFE-DST/SBMPJ/DHBPC/SPRMP du 16/03/2017 relatif aux Travaux de réhabilitation et de construction des centres de santé de Dowa et de Louho lot 1, attribué à l'ENTREPRISE MAGEB pour un montant de 26 673 875 FCFA.

Pièces manquantes :

- Néant.

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché sur le PPM 2017 ;
- Marché approuvé ;
- Constat d'une mise en demeure adressée à l'attributaire en date du 18/10/2017.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Défaut de publication de l'attribution provisoire ;
- Date de contrôle de l'organe compétent sur le dossier d'approbation (07/02/2017) antérieure à la date de signature de l'autorité contractante (16/03/2017) ;
- Non-respect du délai d'évaluation : plus de 90 jours entre la date d'ouverture de plis (05/08/2016) et la date d'évaluation et analyse des offres le (21/11/16) au lieu de 15 jours ;
- Non-respect du délai de transmission : attribution provisoire le 21/11/2016 et transmission le 27/12/2016 soit plus de 30 jours au lieu de 01 jour.
- Non-respect du délai de validité : 07 mois entre l'ouverture des plis (05/08/2016) et la signature de l'autorité contractante (16/03/17) au lieu de 90 jours.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché est irrégulière au regard des insuffisances ci-dessus citées.

AOO N° 016/SG/CCMP/DAFE-DST/SBMPJ/DHBPC/SPRMP

9. Marché n° 028/SG/CCMP-DST-DAFE/SBMPJ-SG/SPRMP du 27/12/2017 relatif aux Travaux de réhabilitation de sept (07) salles de classe au profit du Lycée Behanzin, attribué à BEDI CONSULTING pour un montant de 52 222 982 FCFA.

Pièces manquantes :

- Récépissé de dépôt ou avis de réception des offres reçues.

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché sur le PPM 2017 ;
- Marché approuvé ;
- Respect du délai de validité de l'offre : (ouverture des plis le 20/10/2017 et signature de l'autorité contractante le 27/12/17 soit moins de 90 jours).

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Défaut de date de signature du contrat par l'attributaire : impossibilité d'apprécier le délai de validité ;
- Défaut de publication de l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive ;
- Défaut de date sur les rapports d'évaluation : impossibilité d'apprécier le délai d'évaluation ;
- Non-respect du délai de transmission : attribution provisoire le 06/11/2017 et transmission le 15/11/2017 soit 09 jours au lieu d'un jour.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché est irrégulière au regard des insuffisances ci-dessus citées.

AOO N° 017/SG/CCMP/DAFE-DST/SBMPJ/DHBPC/SPRMP

10. Marché n° 007/SG/CCMP-DST-DAFE/SBMP/DHBPC/SPRMP du 20/06/2017 relatif à la Fourniture de tables bancs à deux (02) places au profit des écoles primaires, publiques et collèges d'enseignement général de la ville de Porto-Novo, attribué à FI-BTP pour un montant de 21 240 000 FCFA.

Pièces manquantes :

- Néant.

Les points forts (forces) relevés

- Marché approuvé ;
- Dossier d'appel à la concurrence et de réception des offres conformes.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Défaut d'inscription du marché dans le PPM 2017 ;
- Défaut de date de signature du contrat par l'attributaire : impossibilité d'apprécier le délai de validité ;
- Défaut de publication de l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive ;
- Défaut de date d'évaluation : impossibilité d'apprécier le délai d'évaluation ;
- Non-respect du délai de validation : date d'ouverture des plis le 22/12/2016 et date de signature du contrat par l'autorité contractante le 29/05/2017 ; 05 mois au lieu de 90 jours requis.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché est frappée de nullité pour défaut d'inscription dans le PPM.

AOO N° 017/SG/CCMP/DAFE-DST/SBMPJ/DHBPC/SPRMP

11. Marché n° 009/SG/CCMP-DST-DAFE/SBMP/DHBPC/SPRMP du 20/06/2017 relatif à la Fourniture de tables bancs à deux (02) places au profit des écoles primaires, publiques et collèges d'enseignement général de la ville de Porto-Novo, attribué à FI-BTP pour un montant de 22 715 000 FCFA.

Pièces manquantes :

- Néant.

Les points forts (forces) relevés

- Marché approuvé.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Défaut d'inscription du marché dans le PPM 2017 ;
- Défaut de date de signature du contrat par l'attributaire : impossibilité d'apprécier le délai de validité ;
- Défaut de publication de l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive ;
- Défaut de date d'évaluation : impossibilité d'apprécier le délai d'évaluation
- Non-respect du délai de validité de l'offre : date d'ouverture des plis le 22/12/2016 et signature du marché par l'autorité contractante le 29/05/2017 soit 05 mois au lieu de 90 jours.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché est frappée de nullité pour défaut d'inscription dans le PPM.

PROCEDURES DE DEMANDE DE COTATION

Aucun marché de demande de cotation passé au titre de la gestion budgétaire 2017.

➤ **Gestion 2016**

Dans l'échantillon d'audit, 07 marchés ont été passés 2016 par demande de cotation.

DC N°006/SG/CCMP/DAFE-DST/SBMPJ/SPRMP

1. Marché n° 001/CCMP/DAFE-DST/SBMPJ/SPRMP du 10/05/2016 relatif aux Travaux d'entretien et de réparation des infrastructures scolaires dans la ville de Porto-Novo lot 1 EPP Louho, attribué à NDC-GROUP, pour un montant TTC de 14 910 960 FCFA.

DC N°006/SG/CCMP/DAFE-DST/SBMPJ/ASBMPJ/SPRMP

2. Marché n° 002/CCMP/DAFE-DST/SBMPJ/SPRMP du 10/05/2016 relatif aux Travaux d'entretien et de réparation des infrastructures scolaires dans la ville de Porto-Novo, lot 2 EPP Dowa Dedome, attribué à NDC-GROUP, pour un montant TTC de 14 115 931 FCFA.

DC N° 006/SG/CCMP/DAFE-DST/SBMPJ/ASBMPJ/SPRMP

3. Marché n° 003/CCMP/DAFE-DST/SBMPJ/SPRMP du 10/05/2016 relatif aux Travaux d'entretien des infrastructures scolaires dans la ville de Porto-Novo, lot 3 EPP Dowa Hlame, Houinmè Gbedjromédé, attribué à LA DIGNITE Sarl pour un montant TTC de 16 572 333 FCFA.

Pièces manquantes :

- Offres des soumissionnaires.

Les points forts (forces) relevés

- Marché approuvé.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Défaut d'inscription des marchés dans le PPM 2016 ;
- Non-respect du délai de validation : 128 jours entre le dépôt des offres et la signature du marché au lieu de 90 jours requis ;
- Non-respect du délai d'évaluation : date de dépôt le 28/12/2015 et date d'évaluation le 20/02/2016 soit 02 mois au lieu de 15 jours ;
- Non-respect de la date de transmission : attribution provisoire le 08/03/2016 pour l'ANO (15/03/2016) ;
- Défaut de pièces justifiant le critère de capacité de financement pour le choix de l'attributaire.
- Défaut de publication de l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution des trois (03) marchés ci-dessus est frappée de nullité pour défaut d'inscription dans le PPM.

DC N° 001/SG/CCMP/DST-DAFE/SBMPJ/SPRMP

4. Marché relatif aux Travaux de construction d'un module de trois (03) classes à l'EPP Todowa lot 1, attribué à ASSOCIES BTP.

DC N° 001/SG/CCMP/DST-DAFE/SBMPJ/SPRMP

5. Marché relatif aux Travaux de construction d'un module de trois (03) classes à l'EPP Houeto lot 2, attribué à ASSOCIES BTP.

Pièces manquantes :

- Le contrat relatif au marché ;
- Preuve de l'élaboration de rapports de passation et d'exécution et de leur transmission à la DNCMP ;
- Récépissé de dépôt ou avis de réception des offres reçues ;
- Preuve de l'acte d'approbation du marché ;
- Preuve de notification du marché.

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché dans le PPM2016 révisé ;
- La procédure de réception et d'ouverture des offres a été respectée.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Non-respect du délai de transmission pour l'ANO de l'organe compétent (04 jours entre l'attribution provisoire (29/08/2016) et sa transmission pour ANO de la CCMP (02/09/2016) au lieu de 01 jour requis) ;
- Défaut de publication de l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive.

Conclusion :

En l'absence des documents ci-dessus mentionnés, il n'est pas possible pour le consultant de se prononcer sur la régularité de la procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus cité.

DC N° 002/SG/CCMP/DAFE-DST/SBMPJ/DMBPC/SPRMP

6. Marché n° 026/SG/CCMP/DAFE-DST/SBMPJ/DHBPC/SPRMP du 28/10/16 relatif aux Travaux de construction de sept (07) hangars dans le marché de HOUNSA, attribué à PLURITECH pour un montant TTC de 22 874 418 FCFA.

Pièces manquantes :

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Marché approuvé ;
- Le dossier d'appel à concurrence est conforme ;
- La procédure de réception et d'ouverture des offres a été respectée ;
- Les critères d'attribution et d'évaluation des offres sont respectés.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Défaut d'inscription du marché dans le PPM 2016 ;
- Non-respect du délai de validité : 102 jours entre l'ouverture des plis (14/07/2016) et la signature de signature du contrat (28/10/2016) au lieu de 90 jours requis ;
- Non-respect du délai de transmission : 04 jours entre l'attribution provisoire (29/08/2016) et sa transmission pour l'ANO de la CCMP (02/09/2016) au lieu de 01 jour requis.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché est frappée de nullité pour défaut d'inscription dans le PPM.

DC N° 021/MDGLAAT/DC/SGM/CONAFIL/SP

7. Marché n° 006/SG/CCMP/DAFE/SMPJ/SPRMP du 15/06/2016 relatif aux Travaux de construction de huit (08) boutiques dans le nouveau marché d'Agbokou, attribué à la société EMTB SARL pour un montant TTC de 24 950 455 FCFA.

Pièces manquantes :

- Publication de l'avis général de passation des marchés en début d'année ;
- Récépissé de dépôt ou l'avis de réception des offres reçues.

Les points forts (forces) relevés

- Les critères d'appel à concurrence, de réception et d'ouverture des offres sont respectés ;

- Marché approuvé.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Défaut d'inscription du marché dans le PPM 2016 ;
- Incohérence entre la date de transmission de l'attribution provisoire pour ANO de l'organe compétent (30/03/2015) et à la date d'attribution provisoire (02/09/2016).

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché est frappée de nullité pour défaut d'inscription dans le PPM.

VI. CONSTATS SUR LES PLAINTES ENREGISTREES PAR L'AC

Selon les TDR, l'auditeur doit se faire une opinion sur l'efficacité et la performance du traitement des recours préalables et autres demandes d'informations sur des procédures par l'autorité contractante et établir le pourcentage des plaintes examinées et réglées à son niveau en conformité avec la réglementation en vigueur. En ce qui concerne les recours, auto saisines connus par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), le consultant examinera également le degré d'application (en pourcentage) des décisions y afférentes.

Au titre des gestions budgétaires étudiées, nous n'avons pas eu connaissance de plaintes formulées par les soumissionnaires au niveau de l'AC. Nous n'en avons pas non plus décelé au niveau des recours exercés auprès de l'ARMP.

VII. CONSTATS SUR L'ETAT D'EXECUTION FINANCIERE

Par courrier, le consultant a adressé à l'AC la liste des pièces de règlement en vue de l'appréciation de l'exécution financière des marchés.

Malgré nos multiples relances et les engagements pris par l'autorité contractante au cours de la séance de restitution, aucune pièce de règlement ne nous a été communiquée.

VIII. ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE L'AC

8.1. Définition du barème des critères d'appréciation de la performance des autorités contractantes

La démarche de définition du barème des critères retenus pour l'appréciation de la performance des autorités contractantes est la même que pour la revue de conformité des procédures de passation et celle de l'exécution financière des marchés.

❖ Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics

Le système de notation est constitué de la note 1 ou 0 pour chaque critère retenu et est présenté comme ci-après :

- une note de 1 indique que le test est satisfaisant, c'est-à-dire que la pièce requise est disponible et est conforme aux exigences réglementaires en vigueur ;
- une note de 0 signifie que le test est non satisfaisant, c'est-à-dire que la pièce requise n'est pas disponible.

La note attribuée à chaque critère est un chiffre entier (0 ou 1). Aucune décimale ne sera utilisée dans la notation des critères.

❖ **Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la conformité des procédures de passation des marchés**

Le système de notation est basé sur le taux de non-conformité observé au niveau de chaque critère défini. En effet, pour chaque critère, il est déterminé sur la base de la revue, le nombre de non-conformités observées. Ce nombre est ensuite rapporté au volume de marchés audités (ou d'informations traitées selon le cas) pour obtenir le taux de non-conformité qui constitue la note obtenue par le critère considéré.

Ainsi, la note à attribuer à chaque critère est comprise entre 0% et 100%.

❖ **Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la régularité de l'exécution financière des marchés**

Le système de notation à ce niveau est identique à celle de la revue de conformité des procédures de passation des marchés.

8.2. Règles de décision et justification de la conclusion de l'auditeur

❖ **Conclusion pour l'évaluation de la performance de la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics**

La matrice des conclusions possibles se présente comme suit :

Tranches de moyennes	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
0,80 à 1	« Mise en place parfaite des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies dans la mise en place des organes conformément au Code des marchés publics en vigueur
0,50 à 0,79	« Mise en place satisfaisante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante présente d'anomalies mineures dans la mise en place des organes au regard du Code des marchés publics en vigueur

0,30 à 0,49	« Mise en place insatisfaisante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante présente d'anomalies significatives dans la mise en place des organes au regard du Code des marchés publics en vigueur
0 à 0,29	« Mise en place défailante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante ne s'est pas conformée aux dispositions du Code des marchés publics en vigueur en matière de mise en place des organes

❖ **Conclusion pour l'évaluation de la performance de la conformité des procédures de passation des marchés**

Il est à souligner que le niveau d'exhaustivité des pièces (dont le taux est déterminé et communiqué dans le présent rapport) est un élément déterminant de la performance des AC. **Pour ce faire, le taux moyen de non-conformité théorique initialement déterminé est rapporté au taux d'exhaustivité pour obtenir le taux de non-conformité effectif.**

La matrice des conclusions possibles se présente comme suit :

Tranches de taux de non-conformité	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
Taux inférieur à 10%	"Performance élevée "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière de passation et de contrôle de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.
Taux compris entre 10% et 30% (10% inclus, 30% exclus)	"Performance Satisfaisante "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière de passation et de contrôle des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.
Taux compris entre 30% et 50% (30% inclus, 50% exclus)	"Performance Moyenne "	L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.
Taux supérieur ou égal à 50%	"Performance Insatisfaisante "	L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.

❖ **Conclusion pour l'évaluation de la performance de la régularité de l'exécution financière des marchés**

La précision apportée sur le taux d'exhaustivité au niveau de la revue de conformité des procédures de passation des marchés est valable ici également.

La matrice des conclusions possibles se présente ainsi qu'il suit :

Tranches de taux de non-conformité	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
Taux inférieur à 10%	"Performance élevée "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière d'exécution de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.
Taux compris entre 10% et 30% (10% inclus, 30% exclus)	" Performance Satisfaisante "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière d'exécution des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.
Taux compris entre 30% et 50% (30% inclus, 50% exclus)	" Performance Moyenne "	L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière d'exécution de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.
Taux supérieur ou égal à 50%	" Performance Insatisfaisante "	L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière d'exécution de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.

8.3. Appréciation de la performance liée à la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics

Les diligences mises en œuvre sont consignées dans le tableau ci-après :

N° d'ordre	Organes	Points de contrôle	OK/KO	Note 1 pour OK 0 pour KO	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
EVALUATION DE LA MISE EN PLACE DES ORGANES AU SEIN DE L'AC						
1	PRMP	Acte de désignation de la PRMP	OK	1,00	Disponibilité du document	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
2		Déclaration sur l'honneur de la PRMP	N/A	-	Document inexistant	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
3		Existence d'un rapport d'exécution des marchés	OK	1,00	Document disponible	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
4		Transmission du rapport d'exécution à la DNCMP, à l'ARMP et à la Cour des comptes	KO	0,00	Indisponibilité du document	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
5		Renouvellement/ remplacement acté de la PRMP conformément aux dispositions réglementaires	NA		Indisponibilité du document	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
6	CPMP	Acte de désignation des cinq (05) membres de la CPMP	OK	1,00	Disponibilité du document	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
7		Renouvellement/ remplacement acté de la composition de la CPMP conformément aux dispositions réglementaires	NA	-	Indisponibilité du document	OK= Expiration de la durée normale ou décès ou démission ou révocation pour faute grave KO= Autres raisons
8	CCMP	Acte de désignation des cinq (05) membres de la CCMP	KO	0,00	Disponibilité du document	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
9		Renouvellement/ remplacement acté de la composition de la CCMP conformément aux dispositions réglementaires	NA	-	Indisponibilité du document	OK= Expiration de la durée normale ou décès ou démission ou révocation pour faute grave KO= Autres raisons
		NIVEAU DE PERFORMANCE _ MISE EN PLACE DES ORGANES		0,60		

Conclusion : Le niveau de performance est de 60%

Cela exprime une mise en place satisfaisante des organes de passation et de contrôle des marchés publics.

L'autorité contractante présente d'anomalies mineures dans la mise en place des organes au regard du Code des marchés publics en vigueur.

8.4. Appréciation de la performance liée à la conformité des procédures de passation des marchés

L'analyse de la performance de l'AC du point de vue de la revue de conformité des procédures se présente comme suit :

➤ Gestion 2016

Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c) =(b/a)*100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
	Demandés	Audités (a)				
REVUE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION						
Elaboration de plan de passation des marchés publics et inscription du marché dans le PPM	7	7	5	71%	Défaut d'inscription des 05 marchés dans le PPM	Pourcentage de marchés non inscrits sur le PPPM
Recours à une procédure dérogatoire (AOR; entente directe)	0	0	0	–	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas obtenu l'autorisation de la DNCMP
Dossier d'Appel d'Offres (DAO)	7	7	6	86%	RAS	Pourcentage de DAO n'ayant pas obtenu l'ANO de la DNCMP
Avis de publicité	7	7	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures d'appel d'offres non publiées
Comparaison d'au moins 3 offres pour les DC	7	7	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés n'ayant pas fait l'objet de mise en concurrence (comparaison d'au moins 3 offres)
Réception des offres dans les délais du DAO	7	7	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas respecté le délai minimum de publication requis
Ouverture des offres dans les délais du DAO	7	7	0	0%	RAS	Pourcentage de séances d'ouverture tenues hors de la date prévue dans le DAO et sans avis de report
Evaluation des offres	7	7	2	29%	RAS	Pourcentage de travaux d'évaluation et de proposition d'attribution provisoire ayant duré plus des 30 jours calendaires et/ou pourcentage des offres évaluées la moins disante (pour les DC)
Attribution du marché (ANO CCMP & DNCMP)	0	7	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu cumulativement les ANO de la CCMP et de la DNCMP
Attribution du marché (ANO CCMP) pour les DC	7	7	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu l'avis de conformité de la CCMP (pour les DC)
Publication de l'attribution provisoire	7	7	0	0%	les attributions provisoires ne sont pas publiées	Pourcentage de PV d'attribution provisoire n'ayant pas fait l'objet de publication
Signature du contrat	7	7	0	0%	RAS	Pourcentage de contrats signés par des personnes non habilitées
Approbation du contrat	7	7	2	29%	Approbation des LC par la CCMP	Pourcentage de contrats non approuvés ou approuvés par des personnes non habilitées ou hors du délai de validité
Recours sur l'attribution du marché	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de plaintes traitées hors délai par l'Autorité contractante
TAUX DE NON CONFORMITE_REVUE DE CONFORMITE (A)				18%		
TAUX D'EXHAUSTIVITE_REVUE DE CONFORMITE (B)				79%		
TAUX DE NON CONFORMITE EFFECTIF_REVUE DE CONFORMITE (C=A/B)				23%		

Conclusion : Le taux de non-conformité est de 23%.

Nous notons une Performance **satisfaisante**. L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière de passation et de contrôle des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.

➤ **Gestion 2017**

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c) =(b/a)*100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION							
1	Elaboration de plan de passation des marchés publics et inscription du marché dans le PPM	14	11	6	55%	Défaut d'inscription d'un marchés de gré à gré dans le PPM	Pourcentage de marchés non inscrits sur le PPPM
2	Recours à une procédure dérogatoire (AOR; entente directe)	0	0	0	–	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas obtenu l'autorisation de la DNCM P
3	Dossier d'Appel d'Offres (DAO)	14	11	0	0%	Indisponibilité de DP pour un marché	Pourcentage de DAO n'ayant pas obtenu l'ANO de la DNCM
4	Avis de publicité	14	11	2	18%	RAS	Pourcentage de procédures d'appel d'offres non publiées
5	Comparaison d'au moins 3 offres pour les DC	14	11	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés n'ayant pas fait l'objet de mise en concurrence (comparaison n'd'au moins 3 offres)
6	Réception des offres dans les délais du DAO	14	11	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas respecté le délai minimum de publication requis
7	Ouverture des offres dans les délais du DAO	14	11	0	0%	RAS	Pourcentage de séances d'ouverture tenues hors de la date prévue dans le DAO et sans avis de report
8	Evaluation des offres	14	11	9	82%	RAS	Pourcentage de travaux d'évaluation et de proposition d'attribution provisoire ayant duré plus des 30 jours calendaires et/ou pourcentage des offres évaluées la moins disante (pour les DC)
9	Attribution du marché (ANO CCMP & DNCMP)	14	11	7	64%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu cumulativement les ANO de la CCMP et de la DNCMP
10	Attribution du marché (ANO CCMP) pour les DC	14	11	5	45%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu l'avis de conformité de la CCMP (pour les DC)
11	Publication de l'attribution provisoire	14	11	11	100%	les attributions provisoires ne sont pas publiées	Pourcentage de PV d'attribution provisoire n'ayant pas fait l'objet de publication
12	Signature du contrat	14	11	0	0%	RAS	Pourcentage de contrats signés par des personnes non habilitées
13	Approbation du contrat	14	11	0	0%	Approbation des LC par la CCMP	Pourcentage de contrats non approuvés ou approuvés par des personnes non habilitées ou hors du délai de validité
14	Recours sur l'attribution du marché	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de plaintes traitées hors délai par l'Autorité contractante
	TAUX DE NON CONFORMITE _REVUE DE CONFORMITE (A)				30,30%		
	TAUX D'EXHAUSTIVITE _REVUE DE CONFORMITE (B)				85%		
1	TAUX DE NON CONFORMITE EFFECTIF _REVUE DE CONFORMITE (C=A/B)				36%		
2							

Conclusion : Le taux de non-conformité est de 36%.

Nous notons une Conformité **moyenne**. L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.

8.5. Appréciation de la performance liée à l'exécution financière des marchés

L'indisponibilité des preuves de règlement limite le consultant dans l'appréciation de la performance liée à l'exécution financière des marchés.

IX. ANNEXES

ANNEXE 1 : PV DE RESTITUTION

BEC SARL

PROCES VERBAL DE SEANCE DE RESTITUTION DES CONCLUSIONS DE L'AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC DES COMMUNES DU BENIN AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES 2016 et 2017

Nom de l'Autorité Contractante : Mairie de Porto-Novo.

Date de tenue de la séance de restitution : 09 janvier 2020

Heure de démarrage : 10 h 10 mn

Heure de fin : 11h 00 mn

Personnes présentes à la séance :

(Cf. liste de présence de la séance de restitution ci-jointe en annexe)

I. Récapitulatif des pièces collectées

Aucune pièce n'a été collectée.

II. Récapitulatif des pièces en cours de collecte

Pièces devant faire l'objet de collecte complémentaire au plus tard le Jeudi 16 Janvier 2020

- Les PPMP et les PPMP révisés des exercices 2016 et 2017,
- Les pièces manquantes des marchés exécutés en 2016 et 2017,
- Les mandats de paiement 2016 et 2017.

III. Synthèse des observations du consultant

3.1. Sur l'existence, l'organisation, le fonctionnement et la conformité des organes de passation et de contrôle des marchés publics au sein de la Mairie de Porto-Novo.

Constat 1 : Forces

- ✓ Existence des organes de passation de l'Autorité Contractante ;
- ✓ Existence d'une salle d'archives

Constat 2 : Faiblesses

- ✓ Preuve d'existence de l'arrêté de mise en place de la CCMP ;
- ✓ Actes de fonctionnement des différents organes de passation et de contrôle.

3.2. Sur les procédures de passation des marchés collectés

L'audit a sélectionné l'échantillon suivant l'approche des risques qui se présente de la manière suivante :

BEC SARL

Années	Mode de passation	Population mère		Echantillon		%	
		Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur
	DC	7	121 306 935	7	121 306 935	100%	100%
	Total général	7	121 306 935	7	121 306 935	100%	100%
2017	AOO	14	1 638 383 551	11	1 594 732 891	79%	97%
	Total général	14	1 638 383 551	11	1 594 732 891	79%	97%

Conclusions de l'audit :**➤ Gestion 2016**

La revue de conformité des procédures de passation des marchés de la Mairie de Porto-Novo sur l'exercice budgétaire 2016, appelle de notre part les conclusions ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable/favorable avec réserve REG/RSR	Défavorable		
				IRR	NUL	IMP
1	DC	7			5	2
Total général		7			5	2
%		100%	0%		100%	

Légende

REG Procédure régulière
 RSR Procédure régulière sous réserve de non-conformités
 IRR Procédure irrégulière
 NUL Marché nul
 IMP Impossibilité d'exprimer une opinion

✓ Défavorable

Compte tenu des conclusions ci-dessus mentionnées et du pourcentage des procédures qualifiées de nulles et impossibilité d'exprimer une opinion, nous estimons que la majorité des procédures n'a pas été conduites en conformité avec la réglementation en vigueur.

d

BEC SARL

➤ **Gestion 2017**

La revue de conformité des procédures de passation des marchés de la Mairie de Porto-Novo sur l'exercice budgétaire 2017, appelle de notre part les conclusions ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable/favorable avec réserve	Défavorable		
				IRR	NUL	IMP
1	AOO	11	1	4	6	
Total général		11	1	4	6	
%		100%	9%		91%	

Légende

REG Procédure régulière
 RSR Procédure régulière sous réserve de non-conformités
 IRR Procédure irrégulière
 NUL Marché nul

✓ **Défavorable**

Compte tenu des conclusions ci-dessus mentionnées et du pourcentage des procédures qualifiées d'irrégulières et de nulles, nous estimons que la majorité des procédures n'a pas été conduite en conformité avec la réglementation en vigueur.

Ces opinions pourront être modifiées en fonction de la documentation qui sera communiquée aux auditeurs au cours de cette séance de restitution et/ou dans le délai retenu de commun accord avec l'Autorité Contractante.

3.3. Sur les plaintes

Selon les TDR, l'auditeur doit se faire une opinion sur l'efficacité et la performance du traitement des recours préalables et autres demandes d'informations sur des procédures par l'autorité contractante et établir le pourcentage des plaintes examinées et réglées à son niveau en conformité avec la réglementation en vigueur. En ce qui concerne les recours, auto saisines connus par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), le consultant examinera également le degré d'application (en pourcentage) des décisions y afférentes.

Au titre de la gestion budgétaire 2016, nous n'avons pas eu connaissance de plaintes formulées par les soumissionnaires au niveau de l'AC. Nous n'en avons pas non plus décelé au niveau des recours exercés.

3.4. Sur l'exécution financière et l'obtention des relevés de dépenses et preuves de paiement

Mandats de paiement en cours de collecte.

La séance a été levée à 11h 00 mn.

Fait à Porto-Novo, le 09 Janvier 2020

Pour Bec Sarl

[Signature] H. KADJO

Pour l'autorité contractante



[Signature] M. ADOGLA P
 SG A - Mairie P/Novo

BEC Sahl
02 BP 1913 Cotonou
Tél : +229 21 30 54 22
Email : bec_scp@yahoo.fr / bec@becsahl.com

AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC PASSES PAR DIFFERENTES
AUTORITES CONTRACTANTES DU BENIN AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES 2016 ET 2017

Autorité Contractante :
SEANCE DE RESTITUTION
Cotonou, le 02 / 01 / 2020

Liste de présence

N°	Nom & Prénoms	Responsabilité & Structure	Tél. & Mail	Signature
1	M ^{me} KADJO Hostenè	Auditeur BEC	95348047	
2	AGBO-DANVO Ghannus	Auditeur BEC Sahl	97697539 bec-scp@yahoo.fr	
3	KAKPA Ignace	Auditeur BEC Sahl	65 10 39 71	
4	ADELABOU Saidou	CCCPA/PMO	97935579 cccpa@pmo.bj	
5	GUE Pierre	CH	97487612 cccpa@pmo.bj	
6	ADJACOBIA Evariste		9789 9789 68	
7	BANKOLÉ Denis A	Trésorier CIMP	97570139	

BEC Sarl
02 BP 1913 Cotonou
Tél : +229 21 30 54 22
Email : bec_scp@yahoo.fr / bec@becsarl.com

8	MOUBAKPON Gégère	Houhe CEN/P-P-V	97829304 moudyleg@gmail.com	
9	AGOSSOU Estelle	SPRMR	97134844169924165 magostron2010@yahoo.com	
10	AGOSSOU Lydie	Houhe CCMR	97394227 Channamir @gmail.com	
11	TOUHO Séverin	CN / CPM P	97890702 severin2000@yahoo.fr	
12	ADOGLA Perpetue	SGA / Nour P/NK	97881792 perpetueadogla@gmail.com	
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				

ANNEXE 2 : Tableaux d'exhaustivité

➤ Année 2016

Tableau d'exhaustivité de la procédure de demande de cotation

N°	Marchés (N° & Intitulé)	Planification	Dossier de demande de cotation		Réception & ouverture des offres				Analyse, Evaluation des offres & Attribution							Contractualisation			Total requis	Total	%	% global
		1	2		3				4							5						
			a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p				
1	Travaux d'entretien et de réparation des infrastructures scolaires dans la ville de Porto-Novo, lot 1 EPP Louho	0	1	1	0	1	0	1	1	1	1	n/a	1	1	n/a	1	1	n/a	14	11	78,57%	77,55%
2	Travaux d'entretien et de réparation des infrastructures scolaires dans la ville de Porto-Novo, lot 2 EPP Dowa Dedome	0	1	1	0	1	0	1	1	1	1	n/a	1	1	n/a	1	1	n/a	14	11	78,57%	
3	Travaux d'entretien des infrastructures scolaires dans la ville de Porto-Novo, lot 3 EPP Dowa Hlame, Houinmè Gbedjromédé	0	1	1	0	1	0	1	1	1	1	n/a	1	1	n/a	1	1	n/a	14	11	78,57%	
4	Travaux de construction d'un module de trois (03) classes à l'EPP Todowa lot 1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	n/a	1	1	n/a	0	0	n/a	14	11	78,57%	
5	Travaux de construction d'un module de trois (03) classes à l'EPP Houeto lot 2	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	n/a	1	1	n/a	0	0	n/a	14	11	78,57%	
6	Travaux de construction de sept (07) hangars dans le marché de HOUNSA	0	0	1	1	1	0	1	1	1	1	n/a	1	1	n/a	1	1	n/a	14	11	78,57%	
7	Travaux de construction de huit (08) boutiques dans le nouveau marché d'Agbokou	0	0	1	0	1	0	1	1	1	1	n/a	1	1	n/a	1	1	n/a	14	10	71,43%	

Légende : « 1 » si la pièce est disponible, « 0 » sinon et « n/a » si la pièce n'est pas requise

➤ Année 2017

Tableau d'exhaustivité de la procédure d'appel d'offres ouvert

		Planification	DAO		Réception & ouverture des offres				Analyse, Evaluation des offres & Attribution							Contractualisation			Total requis	Total	%	% global
N°	Marchés (N° & Intitulé)	1	2		3				4							5						
			a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p				
1	Travaux de bétonnage, d'assainissement et pavage de rues dans la ville de Porto-Novo lot1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	1	16	14	87,50%	85,23%
2	Travaux de bétonnage, d'assainissement et pavage de rues dans la ville de Porto-Novo lot2	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	1	16	14	87,50%	
3	Travaux de bétonnage, d'assainissement et pavage de rues dans la ville de Porto-Novo lot3	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	1	16	14	87,50%	
4	Travaux de bétonnage, d'assainissement et pavage de rues dans la ville de Porto-Novo lot4	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	1	16	14	87,50%	
5	Construction du dispensaire du centre de santé de djegan kpevi	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	0	16	14	87,50%	
6	Fourniture de tables et bancs à deux places au profit des écoles primaires publiques et Ceg de Porto-Novo lot1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	0	16	13	81,25%	
7	Fourniture de tables et bancs à deux places au profit des écoles primaires publiques et Ceg de Porto-Novo lot2	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	0	16	13	81,25%	
8	Réhabilitation et extension des bureaux des sièges du 2ème et 4ème arrondissement de Porto Novo lot1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	1	16	14	87,50%	
9	Réhabilitation et extension des bureaux des sièges du 2ème et 4ème arrondissement de Porto Novo lot2	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	1	16	14	87,50%	
10	Travaux de réhabilitation et de construction des centres de santé de Dowa et de Louho lot1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	1	16	15	93,75%	
11	Travaux de réhabilitation de 07 salles de classes au profit du Lycée Béhanzin de Porto-Novo	1	1	1	1	1	1	1	1	0	0	N/A	1	1	0	0	1	0	16	11	68,75%	

Planification

1. Programme prévisionnel de passation des marchés (PPPM) initial et révisé (le cas échéant) de chaque AC
2. Preuve de publication du PPPM par la DNCMP

3. DAO

- a. l'avis d'appel d'offres
- b. le Dossier d'Appel d'Offres
- c. les avis de non objection sur le DAO

4. Réception & Ouverture des offres

- d. les offres des soumissionnaires
- e. les actes de désignation des membres de la commission d'ouverture des plis, d'analyse et d'évaluation des offres
- f. les procès-verbaux d'ouverture des offres signés

5. Analyse, évaluation & attribution

- g. les rapports d'analyse et d'évaluation signés
- h. les PV d'attribution provisoire des offres
- i. l'avis de non objection de la CCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- j. l'avis de non objection de la DNCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- k. la notification d'attribution provisoire
- l. la preuve d'information des soumissionnaires non retenus ou preuve de publication du procès-verbal d'attribution provisoire

6. Contractualisation

- m. les contrats signés, approuvés et enregistré
- n. la notification du marché
- o. la preuve d'approbation du marché par la personne habilitée
- P. la preuve de publication de l'attribution définitive du marché

Annexe 3 : Tableau de détermination du délai moyen de passation**➤ Gestion 2016**

N°ordre	Intitulé du marché	De la date de publication de l'avis au Dépôt des plis	Du dépôt des plis à l'attribution provisoire	De l'attribution provisoire à la signature du contrat	De la signature du contrat à l'approbation du marché	Total
1	Travaux d'entretien et de réparation des infrastructures scolaires lot 1 EPP Louho	33	75	62	0	170
2	Travaux d'entretien et de réparation des infrastructures scolaires lot 2 EPP Dowa Dédomè	30	78	89	15	212
3	Travaux d'entretien et de réparation des infrastructures scolaires lot 3 Dowa Hlamè, Houinmè Gbedjromédé	15	86	76	28	205
4	Travaux de construction d'un module de trois salles de classe à l'EPP Todowa	16	62	78	24	180
5	Travaux de construction d'un module de trois salles de classe à l'EPP Houèto	23	87	71	19	200
6	Travaux de construction de sept hangars dans le marché de Hounsa	25	56	71	23	175
7	Travaux de construction de huit boutique dans le nouveau marché d'Agbokou	26	82	64	18	190
TOTAL						1332
Délai entre le dépôt des plis et la signature du contrat						1037
Volume de marchés concernés (pertinents)						7
Délai moyen entre le dépôt des plis et la signature des contrats						148,1429

Année 2017

N°ordre	Intitulés du marché	De la date de publication de l'avis au Dépôt des plis	Du dépôt des plis à l'attribution provisoire	De l'attribution provisoire à la signature du contrat	De la signature du contrat à l'approbation du marché	Total
1	Travaux de bétonnage, d'assainissement et pavage de rue Lot 1	22	60	56	29	167
2	Travaux de bétonnage, d'assainissement et pavage de rue Lot 2	15	75	84	30	204
3	Travaux de bétonnage, d'assainissement et pavage de rue Lot 3	23	2	72	43	140
4	Travaux de bétonnage, d'assainissement et pavage de rue Lot 4	23	63	82	31	199
5	Travaux de construction de dispensaire du centre de santé de Djègan-Kpèvi	24	75	81	62	242
6	Travaux de réhabilitation de l'extension des bureaux des sièges du 2ème et 4ème Arrondissement Lot 1	36	56	87	23	202
7	Travaux de réhabilitation de l'extension des bureaux des sièges du 2ème et 4ème Arrondissement Lot 2	30	45	83	58	216
8	Travaux de réhabilitation et de construction des centres de santé de Dowa et de Louho Lot 1	31	65	85	28	209
9	Travaux de réhabilitation de Sept (07) salles de classes au profit du Lycée Béhanzin de Porto-Novo	45	54	84	22	205
10	Fourniture de tables et bancs à deux places au profit des EPP et CEG de la ville de Porto-Novo Lot 1	14	52	85	24	
TOTAL						1784
Délai entre le dépôt des plis et la signature du contrat						1462
Volume de marchés concernés (pertinents)						9
Délai moyen entre le dépôt des plis et la signature des contrats						162